

Dématérialisation des procédures pour les demandes concernant les permis de conduire et certificats d'immatriculation

LES DEMARCHES OUVERTES A LA TELEPROCEDURE SUR LE SITE DE L'ANTS

➤ **Certificats d'immatriculation sur www.immatriculation.ants.gouv.fr**

- la demande de duplicata (en cas de perte, vol ou détérioration)
- la demande de changement
- la demande de changement de titulaire
- la déclaration de cession de véhicules
- l'immatriculation pour la première fois en France d'un véhicule neuf ou d'occasion ;
- le signalement d'une erreur ou d'un changement sur les données personnelles (état civil, raison sociale, état matrimonial, ajout ou retrait d'un copropriétaire, correction des données du titulaire, droit d'opposition à la réutilisation des données personnelles à des fins de prospection commerciale) ;
- le signalement d'une erreur ou d'un changement sur la situation du véhicule (situation administrative, actualisation des données techniques, ajout ou retrait d'une mention d'usage, retrait ou remise en circulation, déclaration liée à un véhicule dangereux ou à détruire, demande de correction de données)
- l'obtention d'un justificatif, d'un certificat de situation administrative détaillé, d'une fiche d'identification du véhicule ou autres demandes ;
- la réalisation d'une démarche liée à un véhicule diplomatique (immatriculation, changement de situation du véhicule ou de son titulaire, retrait d'une immatriculation, autres demandes) ;
- la réalisation, pour les professionnels de l'automobile, d'une opération qui ne peut être transmise par le biais de leur habilitation (opération liée au commerce de l'automobile, à la location de véhicules, à l'expertise automobile, aux gages et saisies, à la destruction des véhicules, à la correction d'une erreur de saisie).

➤ **Permis de conduire sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>**

- inscription au permis de conduire pour passer les examens :

-primo-accédant;
-extension de catégorie.

- demande de titre en cas de :

- réussite de l'examen du permis de conduire (premier permis, extension de catégorie,
- retour au permis après invalidation ou annulation);
- vol, perte ou détérioration;
- expiration de sa durée de validité;

- changement d'état civil;
- validation de titre ou diplôme professionnel;
- conversion de brevet militaire.



Pour une demande de permis international :

Le formulaire de demande est à télécharger et à remplir sur le site :

www.permisdeconduire.ants.gouv.fr

Le formulaire devra être accompagné des pièces justificatives demandées sur le site internet.

Le dossier devra être envoyé sous format papier à l'adresse suivante : **(à l'exception des personnes domiciliées à Paris : Préfecture de police de Paris)**

Préfecture de la Loire-Atlantique
CERT EPE-PCI
6 quai Ceineray
BP 33515
44035 Nantes Cedex 1